

Plafond de la Sécurité sociale : quel montant en 2026 ?



© 2025 Les Echos Publishing

Le plafond de la Sécurité sociale, qui correspond, par exemple, au montant maximal de la rémunération prise en compte pour le calcul de certaines cotisations sociales (cotisation de retraite de base plafonnée, notamment), sera revalorisé de 2 % au 1^{er} janvier 2026.

Aussi, à cette date, son montant mensuel s'établira à 4 005 € (contre 3 925 € en 2025) et son montant annuel à 48 060 € (contre 47 100 € en 2025).

Voici, en détail, le montant des différents plafonds de la Sécurité sociale qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Plafond de la Sécurité sociale pour 2026 ⁽¹⁾	
Plafond annuel	48 060 €
Plafond trimestriel	12 015 €
Plafond mensuel	4 005 €
Plafond par quinzaine	2 003 €
Plafond hebdomadaire	924 €
Plafond journalier	220 €

Plafond horaire ⁽²⁾	30 €
(1) Montants communiqués par le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (Boss) devant être confirmés par un arrêté publié en fin d'année. (2) Pour une durée de travail inférieure à 5 heures.	

À noter : à Mayotte, le montant du plafond mensuel de la Sécurité sociale sera fixé à 3 021 € au 1^{er} janvier 2026.

[Communiqué du Boss, 21 octobre 2025](#)

© 2025 Les Echos Publishing